

Mémoire déposé
au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de construction d'une installation de
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

par

Danielle Rochette

22 février 2015

Je suis l’une des douze requérants de ce BAPE.

Depuis ma requête, j’ai lu des parties de l’étude d’impact et j’ai assisté à deux des trois séances de la première partie de l’audience publique.

N’étant pas en mesure d’évaluer techniquement les réponses données à certaines de mes préoccupations par le promoteur et les personnes-ressources, je me contenterai de soumettre ici mes commentaires sur quelques-uns des points soulevés dans ma requête.

« Avec ces installations, je vois venir une augmentation préoccupante du trafic fluvial de matières dangereuses. »

Dans la première partie des audiences, à la séance du soir du 10 février 2015, le promoteur et M. Maxime Veillette, représentant de la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour, nous ont expliqué que peu de méthaniers accosteraient à Bécancour, chaque semaine, et que les risques d’accident étaient minimes vu le faible taux d’occupation actuel du port.

Depuis, nous avons entendu, aux actualités, que TransCanada pourrait choisir le port de Bécancour comme port pétrolier. Nous n’aurons sans doute pas la conclusion de ce nouveau dossier avant le début de la deuxième partie des audiences, mais je suppose qu’une décision de TransCanada allant dans ce sens pourrait changer considérablement la donne en matière de sécurité, au port et sur le fleuve.

« Je suis également préoccupée par la demande en gaz naturel qui sera générée par cette usine (sans compter l’éventuelle usine d’IFFCO). Il m’apparaît y avoir là un danger de glissement vers l’extraction du gaz de schiste au Québec, et dans ma région en particulier, un danger de justification à moyen terme d’une filière dont le BAPE vient de mettre en lumière les risques à de nombreux niveaux et dont la population d’ici ne veut pas. »

De nombreuses questions ont été posées à ce sujet, les 9 et 10 février. Je ne m’offusque pas que Stolt LNGaz Inc. soit indifférente à la provenance et à la nature de son gaz naturel pourvu que ses fournisseurs respectent leur contrat. Si cette question les préoccupait, les promoteurs travailleraient probablement dans un autre domaine. Mais j’ai bien noté que M. Pierre Michon, du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, a dit qu’on ne voit pas pour « demain matin » l’extraction du gaz de

schiste au Québec, et qu’il est peu probable qu’on puisse faire le lien, « à court terme », entre les besoins de cette entreprise et le gaz de schiste du Québec.¹

Je ne m’en fais pas trop pour le court terme, moi non plus. C’est pourquoi j’ai écrit « à moyen terme » dans ma requête. Sa réponse ne fait donc pas taire mes préoccupations.

Trois volets m’inquiètent ici : le premier concerne les acteurs politiques et économiques provinciaux, le deuxième, les acteurs politiques et économiques régionaux, et le troisième, la disponibilité de la « matière première ». Voici ce qui nourrit mes préoccupations.

Au plan provincial : au lendemain de la publication du rapport du dernier BAPE sur le gaz de schiste, le premier ministre Philippe Couillard², qui ne veut pas d’un moratoire³, et les acteurs économiques qui ont fait connaître leur position⁴ n’ont évoqué dans leurs discours que les aspects économiques et l’acceptabilité sociale, ignorant les aspects scientifiques (les nombreux risques et impacts recensés dans le rapport). À moyen terme, je ne pense pas que les aspects scientifiques du dossier de l’extraction et de l’exploitation du gaz de schiste auront changé pour le mieux. Les ignorer, c’est choisir de s’appuyer sur des données plus volatiles : un contexte économique qui peut changer ou des données économiques avec lesquelles on peut jouer, tout comme avec le concept d’acceptabilité sociale, pour les faire apparaître favorables au développement de l’industrie.

Je n’en veux pour démonstration que les propos de M. François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec, qui, le 19 décembre dernier, déclarait au quotidien Le Devoir que l’acceptabilité sociale était acquise à Bécancour.⁵

Ceci nous amène au **plan régional**, où des acteurs politiques et économiques continuent à montrer leur intérêt pour cette industrie.

¹ Séance du 9 février 2015.

² Pas d’exploitation du gaz de schiste au Québec, affirme Philippe Couillard, Radio-Canada, 16 décembre 2014.

<http://m.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/12/16/001-couillard-gaz-schiste-bape.shtml>

³ Philippe Couillard ferme la porte... à un moratoire, Le Devoir, 19 décembre 2014.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/427216/gaz-de-schiste-philippe-couillard-ferme-la-porte-a-un-moratoire>

⁴ Le Québec Inc demande au gouvernement de reconsidérer sa position sur le gaz de schiste, Radio-Canada, 17 décembre 2014.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2014/12/17/002-quebec-gaz-schiste-bape-associations-economiques.shtml>

⁵ Voir note 3, 6^e paragraphe.

Tout d’abord, en réponse à l’allégation de M. Legault, je réfère la commission au mémoire déposé au BAPE par le Comité de citoyens responsables de Bécancour (CCRB), en mai 2014. On peut y lire ce que ce groupe (dont je fais partie) estime être très nettement plus près de la réalité en matière d’acceptabilité sociale à Bécancour : « Dans le cadre [d’une] campagne que nous menons depuis 3 ans, 76,9% des citoyens rencontrés ont refusé l’accès de leurs propriétés aux gazières »⁶. Pour un total de 1559 lettres de refus à ce jour.

Après avoir diffusé ces chiffres aussi largement que possible dans les médias écrits⁷, le Comité a, le 22 janvier dernier, délégué deux représentantes auprès de M. Donald Martel, député de la Coalition Avenir Québec dans Nicolet-Bécancour, afin de savoir comment M. Legault avait pu tenir de semblables propos. Nos représentantes ont appris que M. Legault avait rencontré un groupe de 50 personnes de la région favorables à l’exploration et à l’exploitation du gaz de schiste et que, sur la foi de cette expérience, il n’avait pas l’intention de se rétracter.

Monsieur Martel lui-même souhaite qu’un puits pilote soit foré « pour acquérir des connaissances sur le sujet ».⁸ L’inutilité technologique et scientifique d’un tel projet apparaît tellement évidente, à qui suit le dossier de près depuis des années, que seuls des mirages au plan économique et l’espoir de gagner l’acceptabilité sociale me paraissent l’expliquer.

La Chambre de commerce et d’industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ) ne se limite pas à un puits pilote. Son président, M. Jean-Guy Doucet, souhaite « quelques puits expérimentaux dans le parc industriel ». Il estime que c’est la peur qui empêche ce développement.⁹

Dans le Globe and Mail du 31 décembre dernier, on peut lire que les bailleurs de fonds de l’industrie gazière cherchent maintenant des « poches géographiques » où l’industrie est bienvenue et où se ferait un développement limité; que les promoteurs se concentrent sur l’obtention d’un projet pilote sur des terres « de la Couronne », en attendant que le marché se

⁶ Mémoire déposé au BAPE - Les enjeux liés à l’exploration et à l’exploitation du gaz de schiste dans le shale d’Utica des basses-terres du Saint-Laurent, Comité de citoyens responsables de Bécancour, mai 2014, document DM64, p. 1.

⁷ Gaz de schiste : il n’y a pas d’acceptabilité sociale à Bécancour, Le Courrier-Sud, 22 décembre 2014. <http://www.lecourriersud.com/Opinion/2014-12-22/article-3986090/Gaz-de-schiste%3A-il-ny-a-pas-dacceptabilite-sociale-a-Becancour/1>

La lettre a été envoyée au quotidien Le Devoir le 22 décembre; elle a été publiée par Le Nouvelliste, le 23 décembre, (lien maintenant introuvable). Elle a paru, sous la signature du CCRB, dans 3 des 4 mensuels de secteur de Bécancour, en janvier et février.

⁸ Gaz de schiste : des intervenants locaux réagissent, Le Courrier-Sud, 23 décembre 2014. <http://www.lecourriersud.com/Actualites/2014-12-23/article-3986099/Gaz-de-schiste%3A-des-intervenants-locaux-reagissent/1>

Feu rouge au gaz de schiste : des réactions mitigées, Le Courrier-Sud, 31 décembre 2014.

⁹ Voir note 8.

redresse; que M. Michael Binnion, président-directeur général de Questerre Energy et président de l’Association pétrolière et gazière du Québec, songe à un projet de production de 10 puits situés en milieu non urbain pour une alimentation locale; et que M. Mario Lyonnais, maire de Sainte-Françoise, et également préfet de la MRC de Bécancour, est ouvert à aller de l’avant dans des secteurs boisés et inhabités de sa municipalité.¹⁰

Réagissant au rapport du récent BAPE sur le gaz de schiste, en décembre dernier, le maire de Bécancour, M. Jean-Guy Dubois, sans diverger des conclusions du mémoire auquel il a collaboré avec la MRC et le CLD¹¹, se montre préoccupé. Il évoque l’environnement et la qualité de vie de ses citoyens d’un côté, mais, de l’autre, l’économie qui « doit tourner », les fermetures d’usines, « les entreprises [qui] ont besoin de gaz naturel », et les tarifs d’électricité qui ne seraient plus compétitifs.¹²

Ce propos laisse supposer que l’approvisionnement actuel en gaz provenant de l’extérieur du Québec est insuffisant pour répondre aux besoins ou aux visées du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Est-ce bien le cas? Si oui, comment Stolt LNGaz pourra-t-elle obtenir ce qui manque à d’autres? Malheureusement, ces deux questions, qui me sautent aux yeux en écrivant ce texte, ne me sont pas venues à l’esprit pendant la première partie des audiences.

Nous sommes donc dans le volet de **la disponibilité de la matière première**. Je ne pense pas que les fournisseurs de Stolt LNGaz garantiront que le gaz qu’ils vont vendre à cette compagnie pendant 15, 30 ans, ne viendra jamais du Québec. Et par ailleurs, lors de la première partie de ces audiences publiques, un citoyen évoquait des risques de problèmes d’alimentation en gaz naturel quand le gazoduc de TransCanada sera converti en oléoduc, et une éventuelle hausse des coûts du gaz liée à la construction d’un nouveau gazoduc. Ce qui pourrait rendre alléchant

¹⁰ The fight to resurrect Quebec’s shale gas industry, The Globe and Mail, 31 décembre 2014.

<http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/the-fight-to-resurrect-quebecs-shale-gas-industry/article22257580/>

¹¹ Mémoire sur les enjeux liés à l’exploration et à l’exploitation du gaz de schiste dans le shale d’Utica des basses-terres du Saint-Laurent - Position de la MRC de Bécancour avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, la Ville de Bécancour et le Centre local de développement (CLD), 29 mai 2014, document DM69.

¹² Des réactions au rapport du BAPE sur le gaz de schiste, Radio-Canada, 15 décembre 2014.

<http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2014/12/15/003-bape-gaz-schiste-exploration-exploitation-vallee-saint-laurent-reactions.shtml>

Voir également la note 8.

de retirer le gaz qui est « sous nos pieds », pour employer l’expression de certains acteurs économiques et politiques locaux.

Au total, j’estime que notre région, sans doute toujours aussi convoitée par les gazières, est très vulnérable et que l’implantation d’usines exigeant de très grandes quantités de gaz naturel risque, à moyen terme, de convertir Bécancour en porte d’entrée de l’industrie du gaz de schiste, pour la région d’abord et pour toute la vallée du Saint-Laurent dans la foulée.

Le jour où de nombreux emplois dans de telles entreprises seront menacés faute d’approvisionnement suffisant en provenance de l’extérieur des frontières du Québec, ou à cause de coûts de transport trop élevés, la population tricotée serré de ce milieu risque fort d’offrir ce qui est attendu d’elle et, à défaut d’acceptabilité, une résignation sociale fera tout aussi bien l’affaire de ceux qui patientent à la porte.

À moins qu’on n’assiste alors à des conflits entre les citoyens, le genre de conflits que le gaz de schiste sait provoquer.

J’ignore ce que peut faire le présent BAPE sur toute cette question. Je déplore que les dossiers de ces projets (IFFCO, STOLT LNGaz Inc., et d’autres éventuellement) ne semblent pouvoir être traités qu’à la pièce, alors que l’accumulation de telles entreprises contribue, à mon avis, à nous précipiter vers ce que je redoute. J’espère que le BAPE a la possibilité de tenir compte de cet élément.

« ... je me questionne sur la pertinence d’investir davantage dans la transformation et l’utilisation d’une ressource non renouvelable et polluante, à l’heure où il convient d’imaginer des solutions alternatives vertes et réellement durables. »

Ici aussi, j’ignore ce que peut faire le BAPE.

Comme citoyenne, il est sans doute de ma responsabilité de participer à l’élaboration de la nouvelle politique énergétique du Québec, en espérant que notre gouvernement décidera, avant qu’il ne soit trop tard, d’allouer au développement d’énergies propres et renouvelables les sommes qu’il a, jusqu’ici, été prêt à consentir aux pétrolières et aux gazières.

Conclusion

Je remercie les commissaires pour leur attention.

J’ai toute confiance que, dans leur enquête, ils prendront en considération les préoccupations des citoyens. Aussi suis-je très reconnaissante pour l’exercice démocratique que constitue le BAPE.